

Objet: lettre d'engagement au projet SATT Nord de France Valo

LETTRE D'ENGAGEMENT

Dans le cadre de la réponse à l'appel à projets, nous présentons un projet de Société d'accélération du transfert de technologie (SATT), dénommée **SATT « Nord de France Valo »**.

Ce projet de SATT a pour périmètre d'intervention territorial les régions Nord-Pas de Calais, Picardie et Champagne Ardenne.

Dans l'hypothèse où ce projet serait retenu par l'Etat, je soussigné, *Philippe Rollet*, Président de l'Université des sciences et technologies de Lille1, m'engage par la présente, en tant que représentant légal de la tutelle des unités de recherche présentes sur le périmètre d'intervention territoriale de la SATT, à confier à la SATT l'exclusivité de la valorisation des résultats de nos unités de recherche.

Je m'engage à passer les conventions relatives à la mise en œuvre de ce droit d'exclusivité dans un délai maximum de douze (12) mois à partir de la date d'immatriculation de la SATT.

Je prévois de régler dans un délai de trois ans maximum à compter de la constitution de la société, le transfert des moyens nécessaires à l'accomplissement des seules activités de valorisation, exercées actuellement par nos services internes ou filiales, qui sont transférées à la SATT et définissent son périmètre fonctionnel.

En ce qui concerne *l'Université des Sciences et Technologies de Lille1*, le périmètre des activités transférées à la SATT Nord de France Valo sera :

1- Les activités relevant du financement et de l'accompagnement de la maturation suivantes :

- Détection des innovations les plus prometteuses, les croiser avec les besoins du marché, notamment ceux exprimés par les entreprises et les pôles de compétitivité ;
- financer la maturation des projets les plus prometteurs et en assurer le suivi et la commercialisation jusqu'au transfert au monde économique, y compris sous la forme de licensing de droits de propriété intellectuelle et industrielle.
- financer le dépôt, l'entretien et la défense de titres de propriété intellectuelle et industrielle, retenus par la SATT ou résultant d'un projet de maturation financé par la SATT ;



2- Les activités relevant de prestations de services suivantes :

- détecter, notamment dans le cadre de prestations de services, les besoins des entreprises ;
- gérer, dans le cadre de prestations de services, des portefeuilles de droits de propriété intellectuelle (dépôt, entretien et défense de titres, licensing) ;
- exercer des activités d'appui à la négociation de contrats relatifs à des projets de recherche multipartenaires avec des entreprises ;
- gérer les activités partenariales public/privé multipartenaires actuellement en gestion au SAIC de l'établissement,
- sensibiliser à l'innovation notamment la propriété intellectuelle ;

3- Les activités optionnelles suivantes :

- financement et accompagnement de l'incubation d'entreprises innovantes provenant de ou liées à la recherche publique, après intégration de structures d'incubation existantes financées sur fonds publics –le MITI-,

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 14 décembre 2010
Signature du représentant légal

Le Président Ph Rollet